

# Communiqué de presse

Mardi 10 février 2009

## SCOTTS PROJETE DE FUIR L'UNION EUROPEENNE

*Ecully France* – Le 6 février 2009 lors d'un Comité Central Extraordinaire, SCOTTS<sup>1</sup> a annoncé un projet de création de son futur siège international à Genève (Suisse).

Les arguments avancés par la direction sont :

1. Suisse au cœur de l'Europe.
2. Genève à 150 Km d'Ecully.
3. Fiscalité attractive.
4. Qualité et niveau de vie élevé.
5. Culture internationale.
6. Langues parlées étant une base pour se développer en Europe de l'Est (culture alémanique).
7. Infrastructures de qualité (aériennes, ferroviaires et routières).
8. Bonnes prestations de santé.
9. Marché du travail actif.
10. Normes sociales européennes appliquées en Suisse.

La CFDT a voté **CONTRE ce projet dépourvu de développement durable et de politique industrielle !**

Nous nous interrogeons sur les raisons cachées qui pourraient être à l'origine de cette délocalisation :

- Exonération fiscale (charges patronales, impôts) ?
- Exonération légale (droit du travail, règlement Européen REACH<sup>2</sup>, ...) ?
- Exonérations contractuelles (brevets/homologations, licences, ...) ?
- Exonérations éthiques et environnementales ?

Du point de vue industriel, économique et de ses infrastructures de transport, la région lyonnaise n'a rien à envier au canton de Genève. Raison pour laquelle elle héberge actuellement les principales firmes agrochimiques françaises et **plus de 2/3 des effectifs de SCOTTS !**

**La CFDT refuse que les salarié(e)s fassent les frais de cette évasion fiscale**, notamment sur le versement de la réserve de participation, des salaires ou des primes ... **Nous ne pouvons pas concevoir que la logique des profits conduise SCOTTS à abandonner sa citoyenneté !** Ce serait une attitude délétère envers les salarié(e)s, les organisations syndicales, le patronat, les actionnaires, les consommateurs, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics.

La CFDT demande à **SCOTTS d'abandonner son projet ou de revoir sa copie pour :**

- **proposer une solution acceptable à chaque salarié(e)** dont le poste serait transféré,
- **garantir de manière éthique et durable l'avenir des salarié(e)s** qui resteraient sur le site d'Ecully.

Avec sa Fédération Européenne de la Chimie (EMCEF), la CFDT appelle les élu(e)s politiques et les chefs d'Etats de l'Union Européenne à **abolir ces paradis fiscaux qui cassent nos emplois et nos industries.**

Contact presse :

Mireille PETEL +33 (0)6 09 93 12 61 (Déléguée Syndicale Centrale)

<sup>1</sup> SCOTTS SAS = 375 emplois en France (marques jardin : KB, FERTILIGENE, CARRE VERT, NATUREN, MiracleGro).

<sup>2</sup> REACH : Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals.